

COMPTE RENDU CONSEIL de l'ED 519

31 JANVIER 2019

Présents : William Gasparini (directeur ED), Dominique Lenfant (directrice adjointe), Marie-Frédérique Bacqué (SULISOM), Nadège Doignon- (LISEC), Marc Carel Schurr (ARCHE), Vincent Dubois (SAGE), Michel Humm (ARCHIMEDE), Michel Koebel (E3S), Maurice Carrez (DYNAME), Frédéric ROSSANO (AMUP), Marie-Claire Vitoux Maître de conférence honoraire, Régine Battiston, (Responsable des Formations doctorales SHS à l'UHA), Catherine Duvette et Sandrine Knobé (représentantes personnel administratif), Lilli Soussoko, Victoria Sachse, Bérénice Saidah, Many Holly (représentants élus des doctorants), Pascale Merlin (secrétaire ED).

Excusés : Elisabeth Demont, Virginie Vinel-Long, Roberto Fasino

Approbation du compte rendu de la séance précédente

(6 membres ne prennent pas part au vote du fait de leur absence la séance précédente)

Décès d'un doctorant Koffi Atitso Fiati (UR « Sport et sciences sociales »)→ 1 minute de silence est demandée par le directeur de l'ED

1. Informations

DROITS D'INSCRIPTION

Le gouvernement a prévu de multiplier par 10 les droits d'inscription des doctorants extra-communautaires (de 380 à 3800 €). Notre ED a été la première à faire voter une motion contre ce projet ; elle est présentée par William Gasparini au Conseil du Collège doctoral. Un débat aura lieu à la CR et au CAC de l'université. Il est demandé au président de l'université, Michel Deneken, de prendre position.

L'information a été transmise aux directeurs des UR : maintien des frais d'inscription actuels en attendant le décret. Si nous sommes contactés à ce sujet par des étudiants extra-communautaires candidats au doctorat, nous pouvons indiquer le maintien des anciens droits.

EFFECTIFS

382 doctorants inscrits UNISTRA + UHA (43)

D1 : 48 Unistra et 8 UHA

Abandons : 15 (dont 3 anciens bénéficiaires des contrats doctoraux). William Gasparini demande aux directeurs d'UR de sensibiliser les HDR à la question de l'abandon. Un levier pour éviter les abandons est l'attention particulière au dossier des candidats non financés à l'entrée en doctorat (notamment la formation à la recherche à travers la rédaction d'un mémoire de master et l'adéquation entre le diplôme de Master et la discipline du doctorat). L'abandon des contrats doctoraux est très problématique et mérite une attention particulière.

INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS

William Gasparini présente les résultats de l'enquête ORESIP 2017 sur le devenir des doctorants de l'ED SHS diplômés en 2014.

Sur 49 diplômés de l'ED 519, 31 ont répondu à l'enquête :

. 12 qualifiés au CNU sur 15 demandes

. 29/31 en emploi en décembre 2017, dont 17 CDI

- . 18 dans la fonction publique, 10 dans le privé (5 privé marchand et 5 dans le privé non marchand)
- . 11 emplois en Alsace, 9 reste de la France, 8 à l'étranger, 3 sans réponses
- . Pour 55% des répondants, le doctorat a été déterminant dans l'obtention de l'emploi

JOURNEE DOCTORALE ANNUELLE

Suite à la réussite de la précédente Journée doctorale Grand Est organisée à Strasbourg, les doctorants en SHS des 3 ED du Grand Est organisent le 24 avril 2019 à Nancy la 2^{ème} journée doctorale « Espaces & Territoires ». L'appel a été lancé le 15 janvier, les HDR ont été sollicités pour encourager leur doctorant à candidater.

Pour tous les doctorants sélectionnés, l'ED prend en charge le déplacement.

COMITE DE SUIVI DE THESE

Le calendrier est rappelé. Les entretiens doivent avoir lieu avant le 25 mai. Le 31 mai est la date limite pour la transmission des CST à l'ED.

A la demande du secrétariat de l'ED et pour éviter de trop nombreuses navettes entre le secrétariat et les doctorants (du fait de rapports incomplets), les rapports de CST sont centralisés auprès du directeur de l'UR.

La nature du format de l'état d'avancement dépend de chaque unité de recherche : c'est le choix du laboratoire.

Pour chaque année supplémentaire, le volume à produire doit évoluer.

ASSEMBLEE DES HDR de l'ED 519

Une assemblée des HDR a été fixée le 6 février 2019 afin de présenter les nouveautés de l'ED, les attendus et le calendrier du CST. Celle-ci se poursuivra par un pot.

CONTRATS DOCTORAUX REGION 2019

Chaque projet doctoral fera l'objet d'une double expertise par un évaluateur interne à l'ED et par un prestataire extérieur (choisi par la Région), puis les dossiers expertisés seront sélectionnés par la Région. Pour notre ED, 7 dossiers ont été déposés – ils ont tous été notés A+ ou A.

Un membre du conseil propose d'améliorer la procédure pour 2019 pour avoir 2 expertises par dossier. Dans la mesure où le processus final nous échappe et compte tenu de la lourdeur des évaluations, le conseil décide d'en rester à 1 expert interne à l'ED/dossier.

FORMATION DOCTORALE

La plateforme Améthis est mise en place. Pour l'instant, elle n'est active que pour les formations transversales.

Toute la formation doctorale est dorénavant organisée via cette plateforme.

Elle permet aux doctorants de s'inscrire à des formations disciplinaires, transversales et de visualiser leurs formations.

CONVENTIONS DE CO-ACCREDITATION ET DE PARTENARIAT

Harmonisation et formalisation des conventions entre les différents établissements associés des ED.

Notre ED est co-accréditée avec l'Université de Haute Alsace.

Notre fonctionnement et règlement intérieur devront être en conformité avec la nouvelle convention de co-accréditation.

Convention de partenariat avec l'ENSAS

Elle est mise en place pour l'Amup qui relève de l'INSA et de l'ENSAS (l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg). Le directeur de l'AMUP a dorénavant le droit de vote au Conseil.

CONCOURS de l'ENA

Le concours de l'ENA est ouvert aux docteurs :

En 2019 il est d'abord pour les ingénieurs

En 2020 le concours est ouvert à la spécialité « sciences humaines et sociales »

2. Décisions du Conseil de l'ED

LANGUE DE LA REDACTION DE LA THESE

William Gasparini rappelle qu'en France, le français est la langue officielle des enseignements, examens, concours et du doctorat (cf code de l'éducation).

Deux exceptions :

- pour les cotutelles : la langue du doctorat et de la soutenance est choisie dans la convention de co-tutelle avec un résumé de 10% du volume de la thèse dans la 2^{ème} langue
- L'université de Strasbourg (vote du CA) a autorisé l'anglais et l'allemand comme autre langue officielle sous 3 conditions :
 - autorisation du directeur de l'ED
 - un résumé qui représente 10 % du volume de la thèse
 - les membres du jury doivent pouvoir lire et comprendre la langue étrangère choisie.

La maîtrise du français est exigée (DALF C1) dans notre ED pour l'accès aux informations administratives, aux ressources documentaires et aux formations doctorales.

Décision du conseil : l'accès au doctorat est autorisé avec un niveau DALF B2 et l'on demande au doctorant d'arriver en fin de thèse au niveau C1.

VAE – VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

C'est une procédure qui permet de faire reconnaître ses compétences professionnelles et ses acquis personnels en vue de l'obtention d'un diplôme.

On peut faire une thèse en VAE, c'est-à-dire sans suivre le cursus requis.

3 étapes : dossier de recevabilité, rédaction du dossier de demande de VAE, entretien avec le jury

Le dossier est transmis par la cellule VAE de l'université. Le conseil de l'ED donne son avis sur les 2 experts de la discipline désignés pour expertiser les dossiers.

Pour le dossier de Monsieur Ktiri (psychologie), les experts proposés sont Patricia Tassi du LPC et Anne Thévenot de SULISOM.

Les membres du conseil valident les 2 experts désignés.

THESE SUR TRAVAUX/ARTICLES

Après avis demandé auprès de la Vice-Présidente Recherche, c'est au conseil de l'ED de donner son avis sur la possibilité de réaliser une « thèse sur travaux ».

Avis du Conseil à l'unanimité :

- avis favorable pour une thèse incluant plusieurs articles dont la majorité signée en 1^{er} auteur par le doctorant et présentant une cohérence scientifique (avec introduction problématisée et conclusion).

Le conseil valide la thèse sur travaux/articles

CONCOURS CONTRATS DOCTORAUX D'ETABLISSEMENT DE L'ED

William Gasparini rappelle les différentes étapes (depuis septembre 2018) du travail préparatoire en bureau et de la consultation sur les modifications des modalités du concours des contrats doctoraux d'établissement.

Concours en deux phases :

- * admissibilité par les UR
- * admission par le conseil scientifique constitué en jury (1. Evaluation sur dossier, 2. Evaluation au cours de l'audition)

-quotas de candidats admissibles/UR en fonction du nombre d'HDR

-la liste des candidats sélectionnés par les UR et leurs dossiers remontent le 24 juin 2019 avant 12h

-introduction d'une liste complémentaire de candidats en cas de désistement au cours de la phase de traitement des dossiers des admissibles (possibilité pour chaque UR de proposer 1 admissible maximum en liste compl.). Les

UR ont jusqu'au 1^{er} juillet 12h pour changer avec liste complémentaire. Si aucun changement n'est annoncé à cette date, seront retenus les candidats de la liste principale.

- les oraux d'admission auront lieu les 8 juillet et 9 juillet matin (jusqu'à midi) 2019

- Jusqu'à présent l'écrit comptait pour 70 points et l'oral sur 30 points. Le conseil décide de donner plus d'importance à l'oral. La prestation orale passe à 50 points

Note Admission (sur dossier, avant oral) : évaluer A, B ou C

- * qualité du cursus et du mémoire (Master 1 et 2)
- * qualité du projet doctoral

Discussion d'harmonisation le 8 juillet avant le début des auditions

Note Admission (prestation orale lors de l'audition)

- * prestation orale : qualité de l'exposé, maîtrise des références = 20 points
- * pertinence des réponses aux questions = 20 points
- * faisabilité en 3 ans = 10 points

Total sur 50 points

CALENDRIER

Assemblée Générale des HDR le 6/02

Journée doctorale Grand Est le 24 avril 2019

Bureau 15 mai 9h-12

Date limite de dépôt dossiers dérogatoires 1^{ère} session le 13 mai

Conseil restreint puis Conseil plénier d'ED le 11 juin – 13H30

Conseil d'ED de rentrée le 15 octobre 2019